

# BULLETIN D'ADHESION 2015-2016

## ROUE'FIGNAC TEAM VTT

NOM : ..... PRENOM: .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE: ..... VILLE: .....

Tél. Portable : .....

Adresse E-mail : ..... @ .....

### TARIFS 2015-2016 :

Licence UFOLEP,  
validité du 01/09/2015 au 31/08/2016

Adhésion obligatoire section VTT 20.00€

#### Licence UFOLEP facultative

- R5 Vélo Randonnées : 48.00€
- R5 Vélo Compétitions : 83.70€
- R5 Vélo Randonnée enfant : 32.62€



Bulletin d'adhésion à retourner avec le paiement par chèque à l'ordre de l'Amicale Laïque.

Tarifs Tenues sur demande (cuissard, maillot, gants, veste thermique).



### Joindre obligatoirement :

- ① un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique du VTT, précisant en Compétition si nécessaire
- ② le Bulletin d'inscription UFOLEP 2015/2016

Ou

- j'atteste avoir ma propre assurance responsabilité civile.

*Signature:*



### Contacts Section VTT :

Arnaud VILLATE: 06 22 78 37 70

Sebastien TARJUS: 06 61 46 49 30

Site internet: <http://amicalelaiquerouffignac.e-monsite.com/>

E-mail : [amicalelaique24580@gmail.com](mailto:amicalelaique24580@gmail.com)

# CHARTRE DE L'ADHERENT 2014

## Cotisation

La cotisation annuelle permettant de s'inscrire ou de se réinscrire à l'association, est fixée par le Bureau de l'AL avant chaque nouvel exercice, en fonction des paramètres économiques du moment. Un bulletin d'adhésion est mis à jour chaque année à cet effet.

Cette cotisation permet de financer le fonctionnement de l'association, de s'affilier à une fédération sportive définie par le Bureau, de permettre à la section de réaliser des projets de sorties exceptionnelles, de participer aux achats des tenues aux couleurs de la section.

Si pour quelque raison que ce soit, un adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité temporairement ou définitivement, il ne peut prétendre à un quelconque remboursement dans la mesure où la section ne peut à son tour être remboursée par la fédération sportive à laquelle elle s'est affiliée. Aucune adhésion engagée et encaissée par la section ne pourra être remboursée. Une adhésion est considérée par conséquent, comme ferme, définitive et non remboursable pour l'année à laquelle elle est destinée.

## Règles de comportement avant /pendant les sorties:

Port du casque et nécessaire de réparation (crevaison, chaîne) obligatoires.

Port de gants et de lunettes adaptées, emport de boisson en quantité suffisante, de nourriture et d'un vêtement de pluie fortement recommandé.

S'assurer du bon état de son VTT pour chaque sortie.

Respect de l'environnement permettant la pratique du VTT (sport de plein air et de nature par excellence). Pas de déchets laissés sur place après la pause.

Respect du code de la route et de toute indication de circulation dans les zones forestières. Pas de vitesse excessive en zone "réputée" piétonnière.

Respect des règles de courtoisie lorsque l'on croise d'autres personnes pratiquant d'autres activités dans le même milieu (cavaliers, randonneurs, etc...).

Pas de mise en danger de soi-même et/ou des autres participants au groupe par l'adoption d'attitude, de vitesse et de comportement excessifs et dangereux. Un rappel à l'ordre sera fait dans tous les cas.

Signalisation immédiate de toute panne mécanique ou crevaison pour permettre au groupe de s'arrêter et éviter l'isolement de la personne victime de l'incident.

En cas de panne ou d'accident il est demandé à chacun d'appliquer les règles de solidarité et d'apporter son aide, quelle soit la nature de l'événement, dans la limite de ses compétences personnelles.

Chacun devra adopter un comportement qui ne pourra en aucun cas porter atteinte à l'intégrité de l'association, sa morale, sa déontologie, et devra respecter l'autre sous toutes ses formes,

...

Il doit veiller au maintien de la cohésion du groupe en restant attentif à ce qui arrive aux autres.

L'accueil des nouveaux participants à une sortie (dominicale en particulier) est un rôle très important que doit pouvoir assurer tout membre en veillant à ce qu'ils ne se sentent pas "largués" par le groupe.

Dans le cas où l'un des participants souhaite quitter le groupe de manière volontaire et anticipée pendant la sortie, il devra en informer celui-ci qui tiendra compte de son départ.

« La Roue'fignac team VTT » se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect de ces obligations.

## Manifestations

L'adhésion à «la Roue'fignac team VTT » est aussi le signe d'un engagement à apporter son concours dans la mesure de ses propres possibilités, notamment en temps, à la préparation et la réalisation des manifestations organisées par la section VTT.